

Nature de la garantie

Le contrat a pour objet de couvrir la Responsabilité Civile Professionnelle pour les dommages causés aux tiers par l'assuré dans le cadre des activités professionnelles précisées dans les conditions particulières et au sein des limites territoriales autorisées par le contrat. Conformément aux dispositions de l'article L 124-5 alinéas 4 et 5 du Code des assurances, le contrat est établi en "déclaration de souscription" pour ces chapitres du contrat.

OBJET DES GARANTIES

↳ 34 - Electricité à l'exclusion de toute intervention sur de la haute tension

Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques (hors pose de capteurs solaires intégrés).

Cette activité comprend l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C) et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre.

Ainsi que les travaux d'accessoires ou complémentaires :

- de tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- chapes de protection des installations de chauffage.

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent aux activités professionnelles ou missions suivantes :

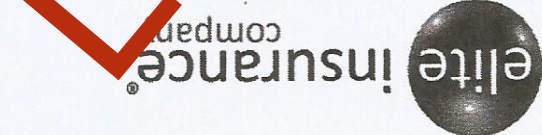
ACTIVITES DECLAREES

| | |
|--------------------------|--|
| ASSURE | LVR 50 RUE DE L EGLISE 97450 ST LOUIS N°SIRET : 82491433700012 Code APE : 43.21A |
| REFERENCES POLICE | Conditions Générales: RCP_EB_ELITE_2016_04 N°Police : 1702RCCEL00029 Date d'effet du contrat : 20/02/2017 Date d'échéance du contrat : 20 / 02 Contrat avec tacite reconduction. |

Atteste que la société référencée ci-dessous a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

Assureur: ELITE INSURANCE COMPANY LIMITED, compagnie d'assurances dont le siège social est situé à 48 The Sails Queensway Quay Queensway Gibraltar, enregistrée au registre de la chambre de commerce de Gibraltar sous le n° 911111 habilitée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) à opérer sur le territoire français. Elle est établie dans le respect des dispositions de l'article L 362-1 du code des assurances par sa succursale française située à 75116 Paris. Représentée par la société **Securities and Financial Solutions EUROPE**, S.A. au capital de 1 000 000€, dont le siège social est situé 40 rue de la Vallée, Bâtiment G, L-2661 LUXEMBOURG, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B128 505, société d'intermédiation en assurance agréée par Arrêté du Ministère des Finances du 4 décembre 2008 et immatriculée au Commissariat aux Assurances (registre des sociétés de courtage agréées au Grand-Duché de Luxembourg (www.commassu.lu)) sous le n° 2008CM014, autorisée à exercer en Libre Prestation de Services en France depuis le 31 août 2009 suite à la notification du 30 juillet 2009 par le Commissariat aux Assurances à l'Elite français; dûment habilitée à l'effet des présentes en qualité de mandataire, représentée par Messieurs Antoine GUNNET et Mohamed ALOUANI, membres du Directoire;

ATTESTATION ANNUELLE D'ASSURANCE
 RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
 ENTREPRISE DU BATIMENT
 - POLICE N° 1702RCCEL00029 -



LABONNEMBRICOU